

ELECTEUR EUROPEEN**ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN
DU 25 MAI 2014****Procuration pour voter ^(*)**

Annexe : un certificat

Je soussigné(e),(nom et prénoms)
né(e) le, résidant à
rue n° boîte
inscrit(e) comme électeur(rice) dans la commune de
donne procuration à(nom et prénoms)⁽¹⁾
né(e) le résidant à
rue n° boîte
à l'effet de voter en mon nom lors des élections du Parlement européen du 25 mai 2014.

Fait à, le2014.

Le (la) mandant(e),

Le (la) mandataire,

(signature)

(signature)

(*) Les raisons pour lesquelles on peut donner procuration sont indiquées à l'article 147bis, § 1^{er} du Code électoral (voir verso).

(1) **Peut être désigné comme mandataire tout autre électeur.**
Chaque mandataire ne peut disposer que d'une seule procuration. Le mandataire doit émettre le vote pour lequel il a obtenu une procuration dans le bureau de vote du mandant. Outre cette procuration dûment complétée accompagnée de l'attestation y afférente, le mandataire doit également se munir de sa carte d'identité et de sa convocation personnelle.